

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 5 janvier 2016, ajournée au 18 janvier 2016, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

2016-1801-022

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2016-1801-023

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 2015-1, lot 2015-2, lot 1 et lot 2 du 14 janvier 2016, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 112 165,62 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Mari Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 2015-3, lot 2015-4, lot 3 et lot 4 du 14 janvier 2016, d'une somme de 88 233,42 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2016-1801-024

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal précise que *"toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine"*;

ATTENDU QUE le 5 mars 2007, le Conseil adoptait la résolution R 056-2007, demandant à la Caisse Desjardins de Joliette, d'ouvrir une marge de crédit institutionnelle permanente sur le compte courant de la municipalité, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes en cas de besoin, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler sa demande annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de demander à la Caisse Desjardins de Joliette de maintenir une marge de crédit institutionnelle permanente sur le compte courant de la municipalité, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes en cas de besoin, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

ADOPTÉ

2016-1801-025

SOUSSIONS INGÉNIEURS – TRAVAUX 1^{RE} AVENUE ENTRE LA 8^E RUE ET LA 13^E RUE

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives aux soumissions pour les professionnels pour les services professionnels pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue entre la 8^e Rue et la 13^e Rue à savoir :

(Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / prix soumissionné	BEAUDOIN HURENS 62 661,37 \$	Les services exp inc. 69 847,31 \$
(100 + 50) x 10 000 / 62 661,37 \$	23,94	
(100 + 50) x 10 000 / 69 847,31 \$		21,48

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de *BEAUDOIN HURENS* au prix de 62 661,37 \$ taxes incluses, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

2016-1801-026

TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des travaux municipaux d'une somme totale de 177 841 \$ et de commencer à entreprendre les démarches et appels d'offres nécessaires, s'il y a lieu, à la réalisation des travaux pour les secteurs suivants:

Secteurs :	Montants estimés
2 ponceaux sur le chemin des Deux Rivières	10 000 \$
Chemin Amyot environ 65 mètres	12 000 \$
Chemin Beaudoin environ 200 mètres (suite)	60 000 \$
9 ^e Avenue, entre la 4 ^e Rue et la 5 ^e Rue	13 000 \$
19 ^e Rue entre la 1 ^{re} Avenue et la 2 ^e Avenue	40 000 \$
8 ^e Avenue entre 12 ^e Rue et le bout au nord	15 000 \$
La 13 ^e Rue entre la 8 ^e Avenue et la 7 ^e Avenue et la 7 ^e Avenue entre la 12 ^e Rue et la 13 ^e Rue	25 000 \$

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds disponibles dans le poste budgétaire 22-320-00-721.

ADOPTÉ

2016-1801-027

ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - 2016

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'assumer les frais d'adhésion annuelle pour 2016 à l'Association des directeurs municipaux du Québec du directeur général, Pierre Rondeau, du directeur général adjoint, Christian Gravel.

ADOPTÉ

2016-1801-028

FORMATION OFFERTE PAR LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics, la directrice du service des loisirs et l'inspectrice municipale à participer à la formation de la MMQ le 9 novembre 2016 à Joliette.

ADOPTÉ

2016-1801-029

PERMANENCE DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a embauché par la résolution R 226-2015 adoptée le 22 juin 2015, madame Shanie Déziel, à titre de directrice du service des loisirs;

ATTENDU QUE la résolution d'embauche prévoyait une période de probation se terminant le 20 janvier 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer, madame Shanie Déziel dans ses fonctions de directrice du service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers:

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits;
2. **QUE** madame Shanie Déziel soit confirmée dans ses fonctions de directrice du service des loisirs suite à la période de probation du 20 juillet 2015 au 20 janvier 2016;
3. **QUE** son salaire annuel soit fixé selon la politique salariale en vigueur;
4. **QUE** la participation au Régime de retraite simplifié RRS soit effective à partir du 24 janvier 2016;
5. **QUE** les conditions d'embauche soient celles déterminées au règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux.

ADOPTÉ

2016-1801-030

TROUSSES D'ÉCONOMIE D'EAU ET D'ÉNERGIE

ATTENDU QUE le 5 janvier 2015 le conseil adoptait la résolution R 012-2015 autorisant la poursuite du programme de distribution de trousse d'économie d'eau potable en 2015 pour un montant de 1 242 \$;

ATTENDU QUE le 27 janvier 2015 nous apprenions qu'un partenariat entre Hydro-Québec et Ecofitt, nous offrait de s'occuper de la gestion, de la distribution et la facturation des trousse d'économies d'eau potable;

ATTENDU QUE le 2 février 2015 le conseil adoptait la résolution R 047-2015;

ATTENDU QUE seulement 200\$ des 1 242\$ ont été octroyés à ce jour;

ATTENDU QUE le conseil entend profiter de ce service jusqu'à la fin du programme le 31 mars 2016, en subventionnant à 50 % les trousse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers de mandater le responsable de la station de purification d'eau Martin Blouin afin de prendre entente afin de maintenir ce service pour un montant maximum à payer par la municipalité de 1 000 \$:

ADOPTÉ

2016-1801-031

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2016 - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les

conseillers de renouveler l'adhésion pour 2016 à « Carrefour action municipale et famille » d'une somme de 85, 08 \$, taxes incluses et d'y déléguer Sylvie Frigon.

ADOPTÉ

2016-1801-032

PROGRAMME KRAFT HOCKEYVILLE

Sur proposition de Denis Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'inscription au concours pour obtenir une subvention de 100 000 \$ pour l'amélioration de l'aréna et un match présaison de la LNH .

ADOPTÉ

2016-1801-033

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que madame Françoise Cormier agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.